La lettre.masfip

NUMÉRO 8
SEPTEMBRE 2022

HANDICAP

Devenez volontaire pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 se dérouleront en France, avec l'appui de nombreux bénévoles. APF France handicap, avec le soutien de la MASFIP au titre de leur partenariat stratégique, se mobilise en lien avec Paris 2024 pour recruter 300 bénévoles en situation de handicap.

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, APF France handicap ambitionne, avec le soutien de la MASFIP, de mobiliser 300 volontaires sur l'ensemble du territoire métropolitain avec la création d'un club des volontaires APF France handicap. La MASFIP accompagnera également ses adhérents en situation de handicap et volontaires, souhaitant rejoindre ce club.

Le recrutement se fait sur l'ensemble du territoire et chacun pourra devenir volontaire dans les grandes villes olympiques ou vivre l'expérience sur les sites Olympiques et Paralympiques d'Ile de France.

Les missions des volontaires :

- Accueil, orientation et assistance aux spectateurs, participants et parties-prenantes
- Support aux opérations sportives
- Soutien opérationnel à l'organisation
- Transports
- Soutien aux services médicaux
- Support aux cérémonies

Ainsi, si vous souhaitez être bénévole en tant qu'adhérent de la MASFIP en situation de handicap, indiquez votre appartenance à la mutuelle en répondant par l'affirmative à la question spécifique au cours de votre inscription sur le site. En complément, merci de nous en informer par un mail à : capsport2024@masfip.fr

Pour en savoir plus et vous inscrire, vous pouvez vous rendre sur le site dédié à l'opération Cap Sport 2024 d'APF France handicap, soutenu par la MASFIP :

https://capsport-apf-francehandicap.org

LA MASFIP

La MASFIP innove pour apporter des réponses concrètes et s'adapte aux besoins.

La création d'une nouvelle allocation…

Lors de l'assemblée générale 2021, les délégués ont voté les modifications des statuts et des règlements mutualistes faisant évoluer certaines allocations et surtout, la création d'une nouvelle allocation **« Urgence violences intrafamiliales »**.

Cette allocation est l'élément complémentaire indispensable au dispositif mis en place depuis le 1er juin 2021 en faveur de la lutte contre les violences intrafamiliales avec notamment les partenariats avec « RESONANTES » et RMA. Elle est organisée en deux phases :

- une participation en situation d'urgence sur le relogement et les frais d'habillement et de nourriture
- un accompagnement plus classique, dans un second temps, sur les conséquences de cette situation.

La MASFIP, soucieuse d'accompagner les victimes et témoins de ces violences, poursuit la réflexion pour encore développer son dispositif (Descriptif du dispositif mis en place en juin 2021 dans la elettre MASFIP 7).

et des évolutions depuis le 1er janvier 2022 :

- La notion de **« Reste pour vivre »** a été introduite dans l'allocation **« Thérapies lourdes, maladies graves ou rares »** pour une meilleure équité et homogénéité des réponses de la MASFIP lors de ces situations. Bien entendu, le soutien moral systématique engendré par ces situations difficiles est toujours la base philosophique de cette allocation.
- 31 décembre de l'année des **27 ans !** C'est le nouveau seuil limitant l'aide **aux orphelins** jusqu'ici accompagnés jusqu'à leurs 25 ans.

- La **caution locative** est devenue encore plus attractive puisqu'elle couvre maintenant l'intégralité des 3 premières années du bail.
- Enfin, **l'évolution des prêts** proposés par la MASFIP et dont les intérêts sont pris en charge par la mutuelle, s'est traduite par un plafond d'emprunt passant de 3000 à 5000 euros avec une durée maximale de remboursement pouvant atteindre les 60 mois au lieu de 36 auparavant.

Si vous faites face à ce type de situation ou pour solliciter un prêt ou une caution, n'hésitez pas à contacter votre conseiller mutualiste au 01 80 97 91 91.

PARTENARIATS

Les matelots de la vie : un nouveau partenariat

La MASFIP et l'association LES MATELOTS DE LA VIE ont convenu de développer des actions conjointes pour soutenir les enfants malades.

Association créée en 2005 et reconnue d'intérêt général, elle organise à bord de bateaux, des aventures dédiées aux enfants hospitalisés.

« Matelots de la Vie » est une expérience humaine et solidaire proposant à 16 jeunes adolescents de 11 ans à moins de 15 ans révolus ayant été confrontés à la maladie, de vivre une aventure exceptionnelle durant 3 semaines sur un voilier. Ils s'engagent à partager leur périple au quotidien avec des enfants hospitalisés par l'intermédiaire de photos, de vidéos, de carnets de bord et de jeux d'énigmes.

Ce deuxième volet, stimulant et dépaysant, est le projet associatif **« Un Voilier à l'Hôpital »** qui vise à redonner de l'espoir et l'envie de se battre aux enfants hospitalisés confrontés à un quotidien souvent rythmé par les soins, l'ennui et l'angoisse.

Pour les Matelots à bord du voilier, c'est la reconquête de la confiance en soi et de l'autonomie, la prise de distance par rapport à leur propre histoire médicale. Pour tous, une parenthèse heureuse pour oublier la maladie. **« Malade ou guéri… Ensemble pour soigner la Vie ».**

Depuis 2006, l'Association « Matelots de la Vie » a organisé 23 expéditions et permis à plusieurs milliers d'enfants de « naviguer » depuis leur lit d'hôpital et rêver de devenir un jour à leur tour « Matelot de la Vie ».

Une trentaine d'hôpitaux sont partenaires pour faire vivre le dispositif « Un Voilier à l'Hôpital ». Nous reviendrons sur l'expédition 2022, qui vient de se terminer, dans notre prochaine lettre Masfip.

En savoir plus sur le site MASFIP ou celui des matelots de la vie :
> Sur le site de la masfip
> www.matelots-vie.com

HANDICAP

Les rêves de Lucie reprennent ! Pourquoi pas un rêveur autour de vous ?

Nous vous avions présenté dans la elettre N°3 (juin 2020) les premiers rêves d'enfants adhérents en situation de handicap réalisés dans le cadre de l'opération « Les rêves de Lucie ». Grâce au partenariat avec l'association « Un rêve, un sourire » qui se charge de la réalisation concrète du rêve et au legs de Mme Simone Lucie GODART, la réalisation des rêves a pu être de nouveau activée après la période COVID où tout avait été suspendu. Ainsi, entre l'été 2021 et le printemps 2022, trois rêves ont eu lieu :

Romain pirate d'un jour

Agé de 8 ans, Romain avait un rêve … passer une journée sur un bateau de pirates. Son rêve s'est réalisé le 22 août 2021. C'est accompagné de sa maman, tous deux habillés en pirate qu'ils ont été accueillis par le capitaine du Sthandardt, bateau battant pavillon russe. Après avoir découvert le navire, y compris les parties privatives, déjeuné à la table du commandant, l'équipage lui a fait hisser les voiles, participer à un atelier pour confectionner les nœuds différents nécessaires sur un bateau sans oublier de lui expliquer le fonctionnement des canons… Malheureusement, la marée réglant la vie du port de La Rochelle, il n'a pas été possible de naviguer en mer. Notre jeune pirate a été enchanté de cette journée.

Lucas au Marineland

Le 15 octobre 2021, l'association « Un Rêve, Un Sourire » et la MASFIP ont permis à Lucas de réaliser son rêve : aller à la rencontre des dauphins et découvrir le métier de soigneur. C'est avec sa maman et les bénévoles de l'association « Un rêve, Un sourire » que Lucas s'est rendu à Marineland : une journée inoubliable pour tous ! Visite du parc et moment fort de la journée : aller à la rencontre des dauphins dans leur bassin.

Paul assiste à son emission préférée :

La surprise a été totale pour Paul le 12 février 2022 jusqu'au moment où il a vu la voiture au logo de l'émission « La Meilleure Boulangerie de France » garée dans le domaine du château où elle était enregistrée.
À ce moment, Paul a réalisé ce qu'était la surprise qu'on lui réservait : assister à l'émission qu'il adore regarder à la télévision !
Il fallait voir ses manifestations de joie et celle de sa maman à le voir ainsi. Elle fut communicative à tous les bénévoles et aux personnes présentes qui réalisaient à quel point il était heureux.
Très bel accueil par la production et par l'équipe de tournage qui a pris le temps de lui expliquer plein de détails. Merci aux deux « Chefs stars » Norbert TARAYRE et Bruno CORMERAIS qui ont vraiment pris le temps d'échanger avec Paul, se sont prêtés au jeu des photos, et sont même venus le saluer avant son départ, pour une dernière photo en plein air hors du plateau de tournage.

Nous vous présenterons les rêves suivants lors d'un prochain numéro.
Si vous connaissez des collègues, parents d'un enfant en situation de handicap et rattaché à la mutuelle, parlez leur des « Rêves de Lucie » pour que leur enfant réalise un jour son rêve.

FONDS AVENIR MASFIP

Nouveautés pour le FSAM : Le Fonds de soutien Avenir MASFIP a publié « Regards croisés sur l'éthique en oncogénétique ».

Cet ouvrage propose un état des lieux et une réflexion multidisciplinaire sur les cancers d'origine génétique ou héréditaire à travers les témoignages d'experts scientifiques et de patients.

Si les récentes avancées représentent un espoir pour les personnes porteuses d'une mutation génétique prédisposant au cancer, elles soulèvent aussi de nouvelles questions éthiques. Cet outil apporte un éclairage unique sur un enjeu majeur de santé publique sous différents prismes : les professionnels de santé, les associations de patients, la philosophe, le sociologue, l'économiste, les législateurs, les politiques en santé, les mutualistes.

Retrouvez l'article, l'ouvrage et son infographie : ici

Nouveau : bourse d'étude en génétique médicale

Dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat 2022 – 2023, le FSAM a décidé d'attribuer au moins une bourse d'études par an dans le domaine de l'oncogénétique. À l'occasion de l'AG de La Baule, le sujet de la bourse 2021 sera présenté ainsi que la lauréate (en Master 2) de cette première bourse. Nous reviendrons sur ce sujet lors d'un prochain numéro.

Bilan concernant la recherche

Retrouvez dans ce document en lien tous les projets soutenus par le FSAM entre 2014 et 2021 : ici

Le sujet vous intéresse ? continuez pour en savoir plus sur le site www.oncogenetique.fr

QUIZ

Questions vrai/faux - numéro 8

« Rappel » sur le fonctionnement de la MASFIP.

La MASFIP n'accorde que des allocations.

Faux : d'une part la MASFIP offre un accompagnement complet : écoute et analyse des besoins, orientation vers les aides existantes, dossier d'allocation si besoin et suivi. D'autre part, des solutions en lien avec ses partenaires peuvent être proposées (CRESUS, Domicours, APF France handicap, APAHF, etc)

La MASFIP n'intervient que si j'ai peu de revenus.

Faux : si les revenus font partie de l'analyse des dossiers, la situation familiale, le reste à charge mis en rapport avec le reste pour vivre et l'environnement de vie de la famille sont autant d'éléments qui sont pris en compte pour adapter au mieux les réponses aux dossiers déposés. Par ailleurs, certaines allocations ou services ne sont pas conditionnés aux revenus comme l'allocation naissance / adoption, les cautions ou les prêts.

Pour mes dossiers, j'ai un conseiller mutualiste dédié qui est mon interlocuteur unique.

Vrai : le réseau des conseillers mutualistes est votre interlocuteur pour toute question en lien avec les demandes d'allocations : renseignement, demande de dossiers, interrogations sur le suivi, envoi des justificatifs ou encore demandes sur les paiements. Chaque conseiller a en charge un ou plusieurs départements et vous avez le vôtre. Pour le trouver, aller sur cette page de notre site internet : Votre conseiller – MASFIP . En cas d'absence prolongée ou de congés, votre conseiller peut être remplacé par un de ses collègues qui pourra accéder à votre dossier. Vous pouvez aussi l'appeler au 01 80 97 91 91 suivi de votre département de résidence pour les retraités et de celui de votre lieu de travail pour les actifs (MPD).

Les allocations de la MASFIP ne sont réservées qu'aux adhérents de la Mgéfi.

Vrai : les adhérents de la MASFIP ont pour mutuelle santé / prévoyance la Mgéfi mais tous les adhérents de la Mgéfi ne sont pas à la MASFIP comme par exemple les agents des Douanes ou de l'INSEE. La MASFIP n'est donc pas la mutuelle par laquelle les adhérents arrivent : par son action sociale, elle est complémentaire de la Mgéfi.

La MASFIP n'intervient alors que comme une surcomplémentaire et sur les dépenses de santé.

Faux : une surcomplémentaire verse, comme la complémentaire principale, des prestations systématiques selon des barèmes correspondant à des situations prédéfinies. La MASFIP au contraire étudie toutes les situations : aléas de la vie, naissance, scolarité, logement … et adapte ses réponses à la situation particulière des adhérents. Son action sociale est donc personnalisée. Elle peut aussi prononcer des refus.